



# ENQUETE SUR LE DEVENIR DES BENEFICIAIRES TRAVAILLEURS HANDICAPES SUITE A UN CIF

Action 1-5

PRITH Pays de la Loire

CELINE FOUCHER – COORDINATION DU PRITH – LIVRABLE INTERMEDIAIRE  
Septembre 2014



### Le contexte de l'enquête

Depuis 2009, une convention a été signée entre l'Agefiph et le Fongecif, convention relative au financement de Congé Individuel de Formation au bénéfice des salariés en situation de handicap.

Les objectifs de cette convention :

- Accroître l'accès des personnes handicapées à la formation et à la qualification à travers le cofinancement par l'Agefiph des coûts pédagogiques des CIF financés par le Fongecif<sup>1</sup>
- Améliorer la qualité des services offerts
- Développer le réseau de partenaires
- Améliorer, quantitativement, la mobilisation des CIF pour les salariés en situation de handicap

2 enquêtes, quantitatives et qualitatives, avaient précédemment été menées en 2011 par le Fongecif sur les périodes 2009-2010.

L'objectif de ces enquêtes était de mesurer le poids de la convention Agefiph-Fongecif dans la réussite du maintien dans l'emploi des bénéficiaires un an après la réalisation de la formation.

### Un souhait de prolongation de cette enquête

Lors du comité de pilotage du PRITH du 23 novembre 2013, les partenaires du PRITH ont souhaité prolonger cette étude auprès des bénéficiaires TH de CIF (CDI et CDD) accompagnés par le Fongecif.

Les objectifs de cette étude sont :

- De mener une analyse quantitative et qualitative des effets de la convention Agefiph-Fongecif sur l'accès des salariés TH au dispositif CIF
- D'analyser le devenir des bénéficiaires TH 1 an après la réalisation de la formation

---

<sup>1</sup> Les modalités de cofinancement de l'AGEFIPH sont :

- CIF CDI : 80% des coûts pédagogiques dans la limite de 4000 € du cout pédagogique de la formation
- CIF CDD : 50% des coûts pédagogiques dans la limite de 4000 €

Source : site du Fongecif Pays de la Loire – rubrique « vous êtes travailleurs handicapés »

# La méthodologie adoptée

## ► La cible

**Salariés ayant bénéficiés d'un CIF/aide Agefiph en 2012 et 2013** ce qui représente pour l'année :  
2012 – 112 personnes en situation de handicap  
2013 – 139 personnes en situation de handicap

## ► Les modalités de diffusion

**Questionnaire en ligne transmis par mail** par la coordination du PRITH.

A noter : cette voie de transmission du questionnaire a concerné :

- 40% des personnes ayant bénéficiées de la convention en 2012
- 67% des personnes pour l'année 2013.

Il n'a pas été prévu de relance papier/téléphonique par manque de temps et de moyen.

## ► La participation

	2012	2013	Total
<b>Nombre de bénéficiaires questionnés</b>	47	94	141
<b>Nombre de personnes ayant répondu au questionnaire en ligne</b>	14	63	77 *

Un taux de retour de 54 %

Un nombre de répondants supérieur à la précédente enquête 2009-2010

\*A noter : 7 personnes ont envoyé un mail à la coordination du PRITH pour l'informer qu'elles n'ont pu répondre au questionnaire pour les motifs suivants :

- Cinq personnes précisent ne pas avoir bénéficié de l'aide financière de l'Agefiph (dont 1 personne au motif qu'elle n'avait pas eu de réponse à sa demande de RQTH)
- Une personne n'a pas souhaité répondre au questionnaire (situation complexe avec son employeur)
- Une personne n'avait pas encore terminé sa formation

## ► Le calendrier de mise en œuvre<sup>2</sup>



<sup>2</sup> Un retard important a été pris dans la mise en œuvre de cette action (près de 20j) en raison de la constitution de la base de données des bénéficiaires TH sollicités dans le cadre de cette enquête.

# Les données générales

Les travaux préparatoires à cette enquête nous ont conduit à analyser certaines données transmises par les pilotes de cette action à savoir la base de données des personnes en situation de handicap ayant bénéficié d'un financement de leur CIF dans le cadre de la convention Agefiph – Fongecif au cours des années 2012 et 2013.

**Ces données générales, ou données de contexte, concernent les bénéficiaires de cette convention et non les répondants à l'enquête menée dans le cadre du PRITH.**

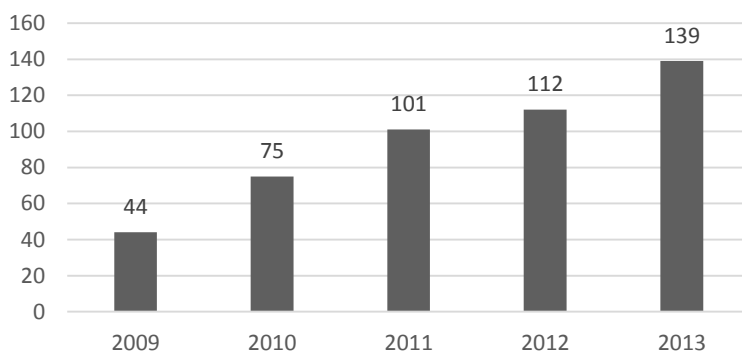
Ces éléments seront, autant que possible comparés aux enquêtes préalablement menées sur les années 2009-2010.

## ► Nombre total de dossiers cofinancés

Le nombre de dossiers cofinancés a triplé entre 2009 et 2013.

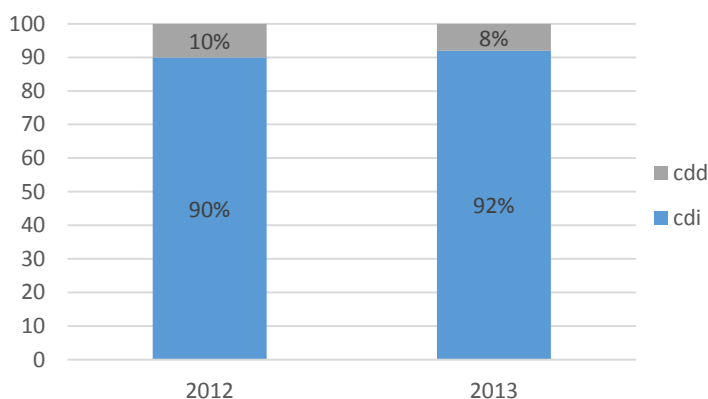
La communication sur la convention et la mise en réseau des partenaires sont les 2 éléments clés de cette forte augmentation

Evolution du nombre de CIF cofinancés



## ► Nature des dossiers cofinancés

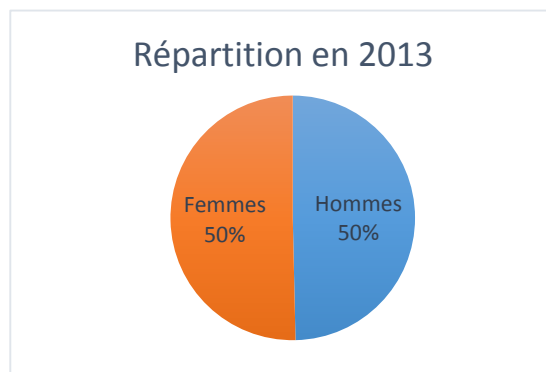
Nature des CIF cofinancés en 2012 / 2013



On constate une tendance à la baisse de la part des CIF CDD entre 2012 et 2013.

Leur nombre est quant à lui identique sur les 2 années de référence de l'enquête (11 CIF CDD)

## ► Caractérisation des bénéficiaires



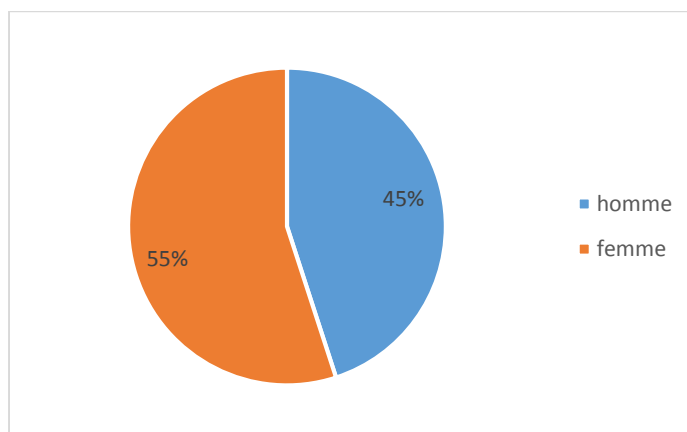
Comparativement aux précédentes enquêtes, on note une parité homme/femme en 2012 et 2013. Pour mémoire, en 2009, nous constatons une forte proportion d'hommes bénéficiaires de la convention - 68% d'hommes et 32% de femmes.

# Les résultats de l'enquête

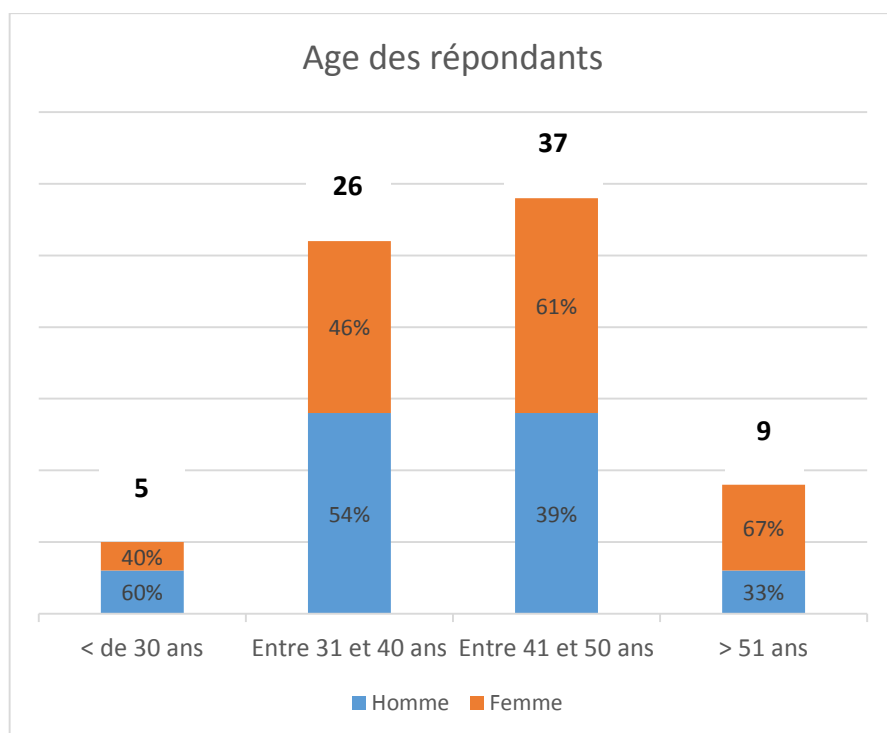
## I- Caractéristiques des répondants

Au total, 77 personnes ont répondu au questionnaire avec les caractéristiques suivantes :

- **Une part quasi égale Homme-Femme** dans les résultats de l'enquête



- **Une part importante des 41 ans et plus**

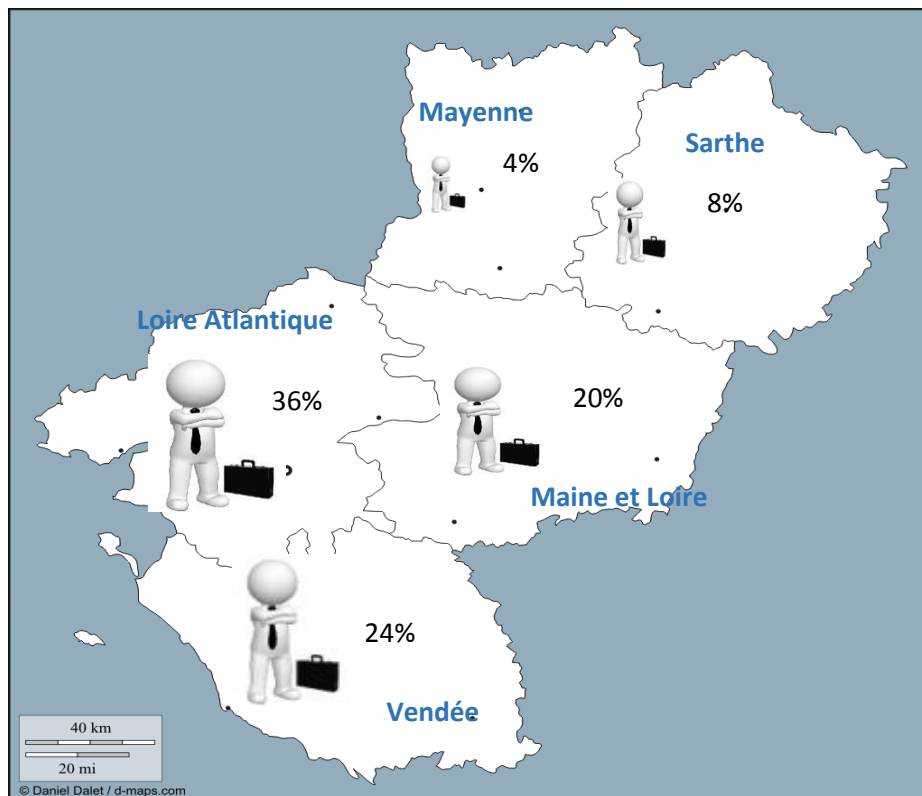


47% des répondants à l'enquête ont entre 41 à 50 ans.

Cette part ne cesse d'augmenter : la part des 40-50 ans était de 30% en 2009 et 41% en 2010.

De même que la part des répondants de plus de 51 ans, qui passe de 2% en 2009 à 11% en 2013

## ► Département de résidence des répondants



6 personnes bénéficiaires d'un CIF étaient originaires d'autres départements.

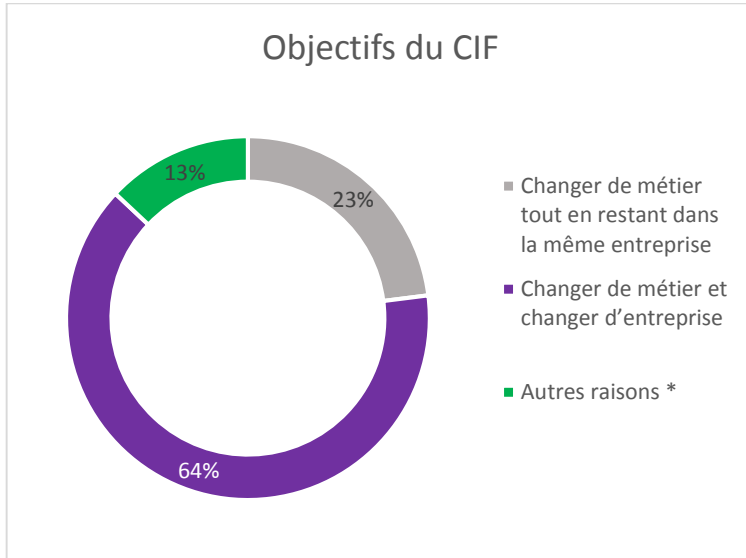
Ce sont des personnes

- de la région Bretagne (Ile et Vilaine – 2 personnes, Finistère – 1 personne, Cotes d'Armor – 1 personne),
- du Val de Marne (94) et
- des Deux-Sèvres (79).

## II- La formation : du projet à sa réalisation

### ► Le CIF : un outil pour changer de métier, d'entreprise et de secteur d'activité

Le recours au CIF est principalement motivé par une **volonté de changer de métier et d'entreprise** (64% d'entre eux).



#### \*Autres raisons

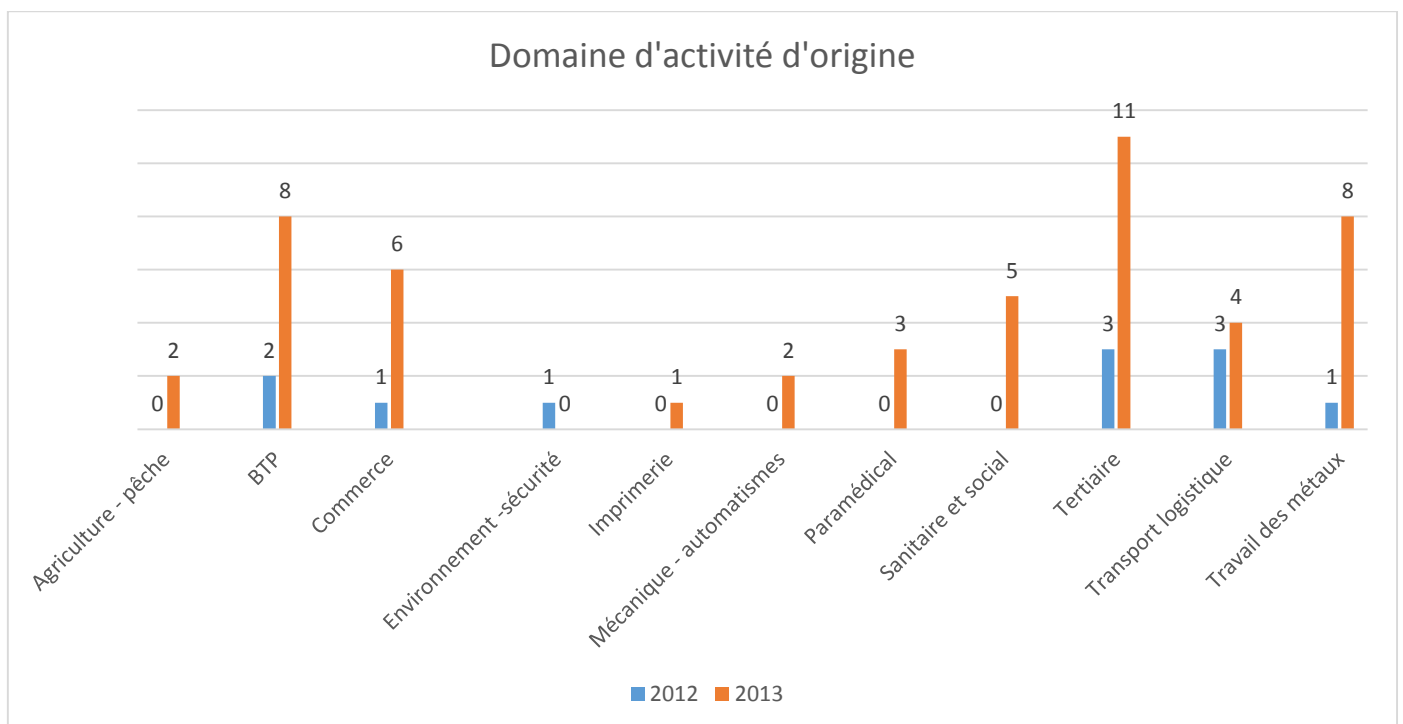
Certaines raisons auraient pu être requalifiées dans l'une des 2 propositions mais nous notons des éléments intéressants comme :

- Obtenir un diplôme / un niveau supérieur
- Compléter un temps partiel
- Elargir des compétences
- Poursuivre une orientation professionnelle débutée en 2010
- Obtenir une reconnaissance de son travail
- Se perfectionner

**Un objectif qui semble atteint** au regard de l'apport principal du CIF. En effet, pour 61% des répondants l'apport principal a été de pouvoir changer de métier et de changer d'entreprise

Le CIF va également permettre dans les mêmes proportions (64%) de changer de domaine d'activité.

Préalablement à leur demande de formation, les répondants à cette enquête travaillaient dans les domaines suivants :



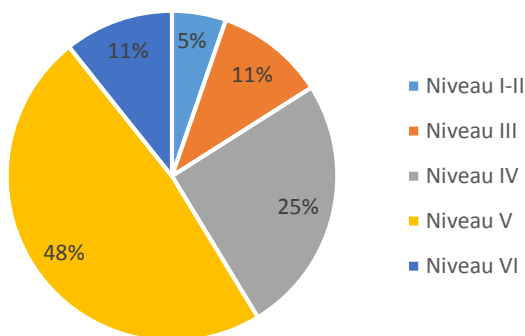
Pour 64% le secteur visé par la formation était différent de celui d'origine



► **Le CIF : un moyen de se voir reconnaître des capacités / compétences**

Un autre objectif à suivre une formation dans le cadre d'un CIF semble être également un besoin de se voir reconnaître leurs capacités/compétences et cela peut passer par l'obtention d'un diplôme d'un niveau équivalent voire supérieur. Cet élément est apparu à plusieurs reprises dans les commentaires libres laissés par les répondants.

Niveau de formation à l'entrée

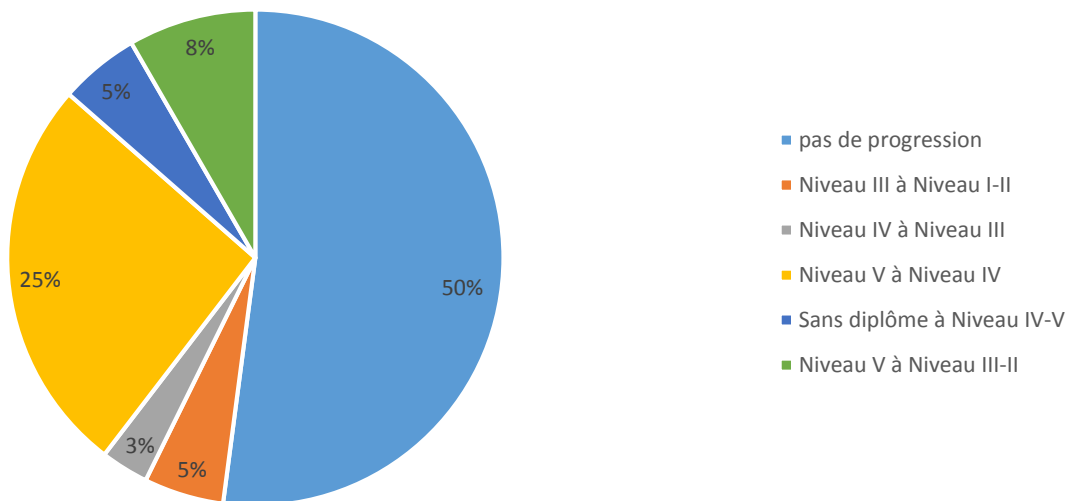


Comparativement aux enquêtes menées sur la période 2009-2010, on constate une tendance à la hausse des niveaux supérieurs au niveau IV.

Pour exemple, la part des personnes de niveau III était de 5% en 2009 et en 2010 contre 11% pour cette enquête 2012-2013.

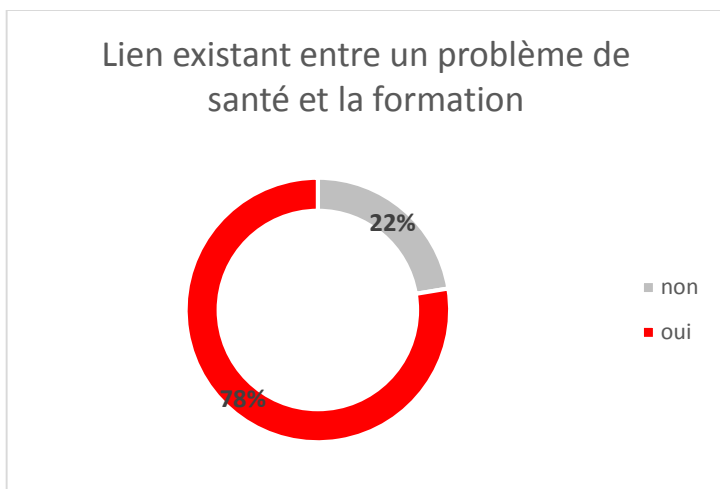
Pour 80% des répondants, la formation a été sanctionnée par un diplôme. Afin de comparer les enquêtes menées, nous avons identifié l'évolution du niveau de formation pour les bénéficiaires qui ont obtenu leur diplôme à l'issue de la formation.

Evolution du niveau de formation



C'est-à-dire que pour 50% d'entre eux il y a eu l'obtention d'un niveau supérieur voire de 2 niveaux (3 personnes de niveau V ont obtenu un diplôme de niveau III-II).

► **La motivation à suivre une formation trouve son origine dans la survenue d'un problème de santé pour 78 % des répondants**

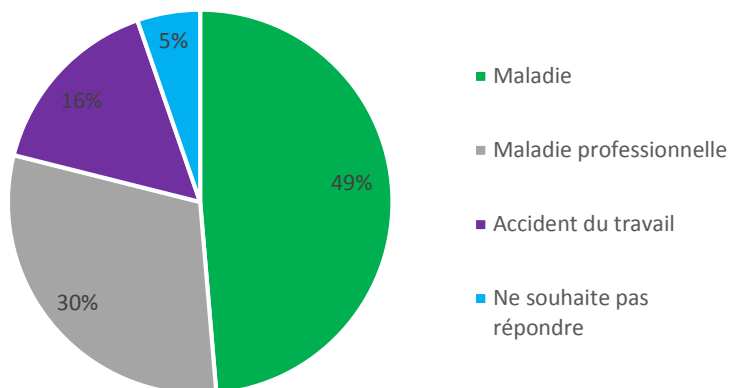


Pour plus de 63% il s'agit d'un problème de santé nouveau.

On peut donc en déduire que le CIF est activé dans une démarche « précoce » de reconversion.

Nous n'avons pas questionné directement les personnes sur la nature de leur handicap tel que cela avait été fait dans les enquêtes 2009-2010. Nous les avons cependant questionné sur l'origine de leur handicap.

Origine du handicap



► **11% des répondants ont un handicap qui nécessitait des aménagements, aménagements qui ont été mis en place**

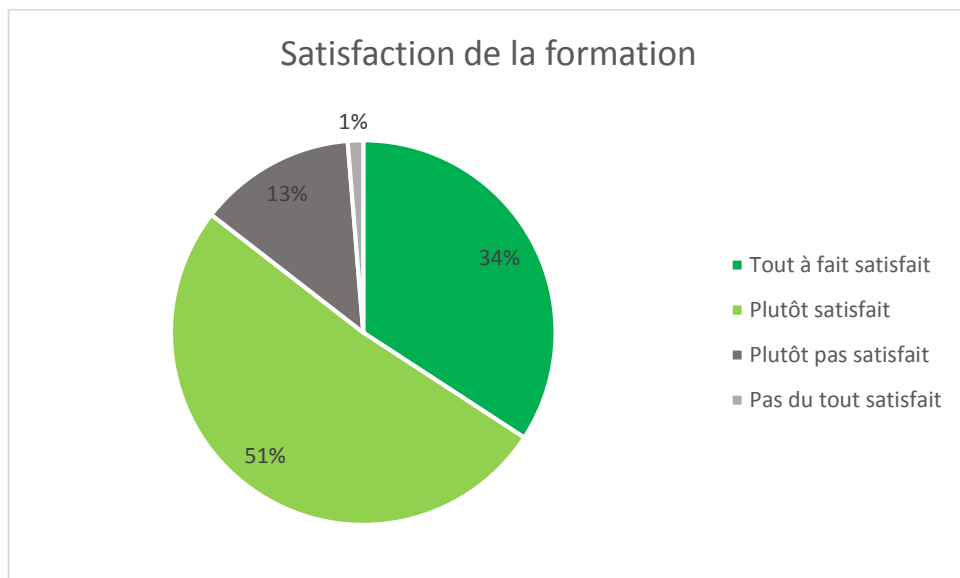


**Pour moitié de ces 11%, ces aménagements portaient sur l'aménagement des épreuves et notamment la mise en place de tiers temps.**

Ensuite, dans une part exactement égale, ces besoins portaient sur l'aménagement des supports, des rythmes ... Pour 1 personne, le besoin portait sur la mise en place d'un fauteuil adapté.

**Ces besoins ont été évoqués avec le centre de formation (50%) puis auprès de l'Agefiph ou de la MDPH et ont abouti positivement.**

► **85% des personnes interrogées sont satisfaites de leur formation**

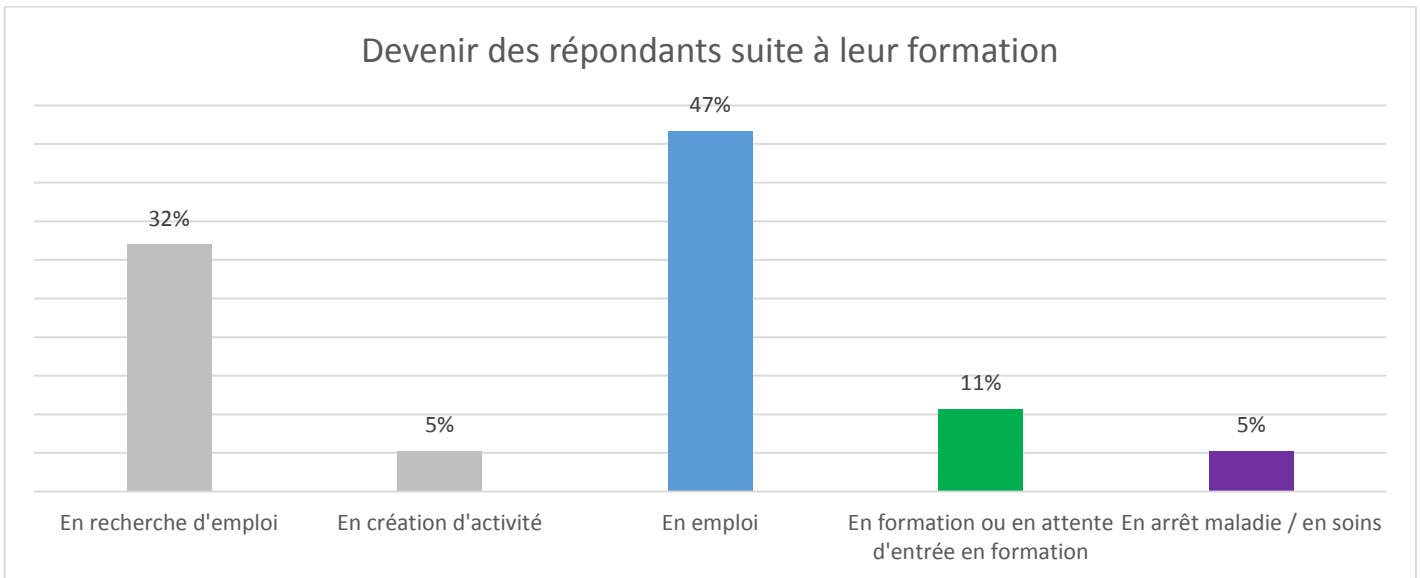


Par ailleurs, ce retour positif sur la formation suivie est corroboré par le retour positif (96% des répondants sont satisfait) de l'accueil et l'intégration réalisés par le centre de formation.

Pour les personnes non satisfaites (« plutôt pas satisfaites » et « pas du tout satisfaites »), les raisons évoquées portent essentiellement sur :

- L'organisation générale de la formation
- Les contenus pédagogiques, les savoirs dispensés
- Les mises en pratique

### III- Le devenir des personnes en situation de handicap suite à la réalisation de leur formation



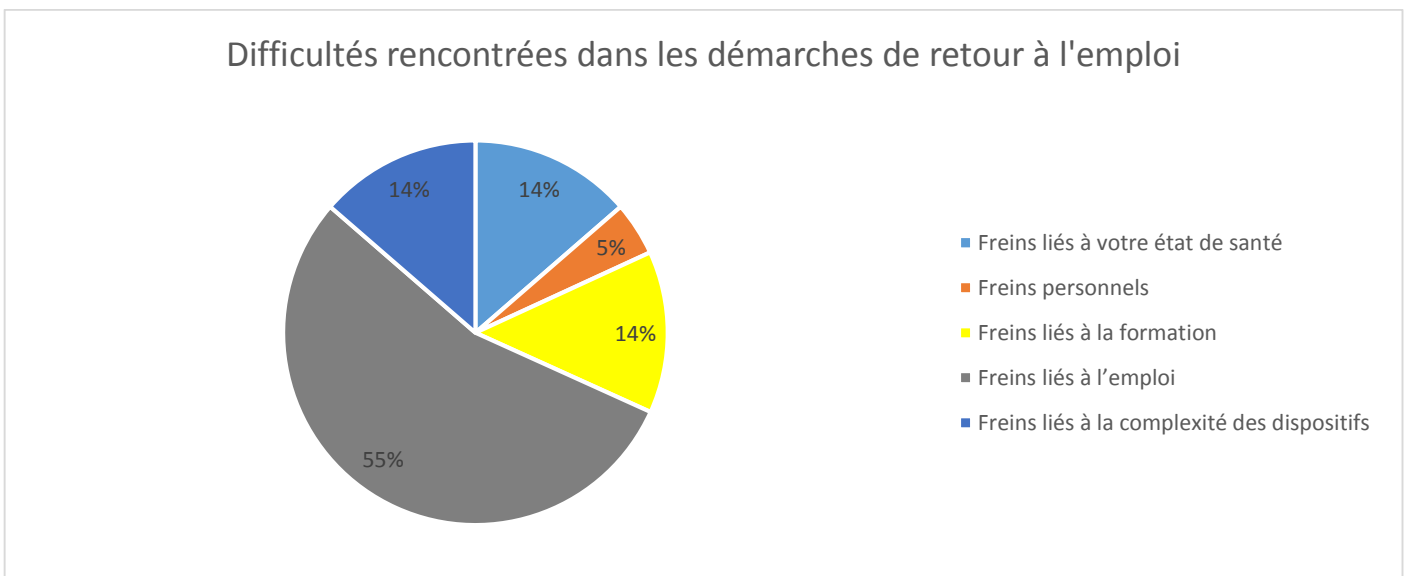
#### Les personnes en recherche d'emploi (32%) ou en création d'activité (5%)

Depuis la fin de leur formation, **54% des répondants en recherche d'emploi ou en création d'activité disent ne pas avoir bénéficié d'accompagnement** dans leurs démarches.

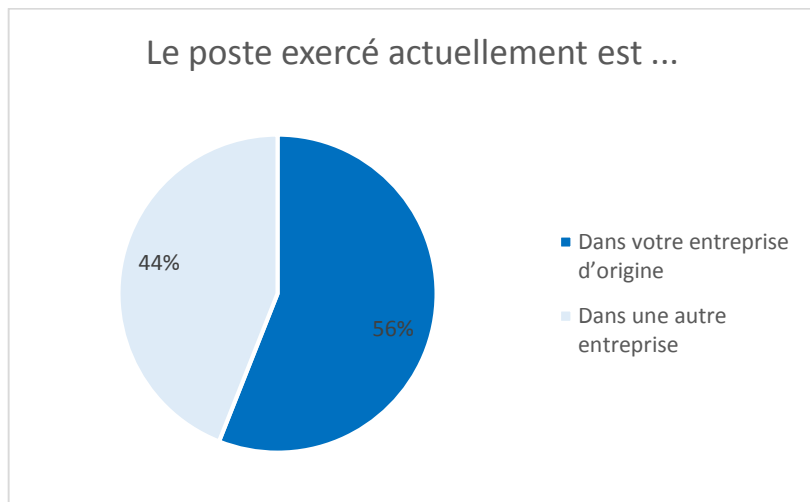
- La moitié précise ne pas avoir encore pris contact
- L'autre moitié n'a pas bénéficié d'un accompagnement pour d'autres raisons précisées en ces termes : « Je ne savais pas que l'on pouvait, après la formation, se faire accompagner dans nos démarches ! », « aucune aide de la part de pôle emploi », « Personne ne m'a contacté, j'ai pris les devants et effectué mes propres recherches ».

Pour ceux ayant bénéficié d'un accompagnement, il s'agit d'un accompagnement Cap emploi et Pôle Emploi.

Pour autant, ils sont plus de la moitié à identifier comme principale difficulté dans leur démarche le manque d'expérience, le manque d'offre d'emploi ...



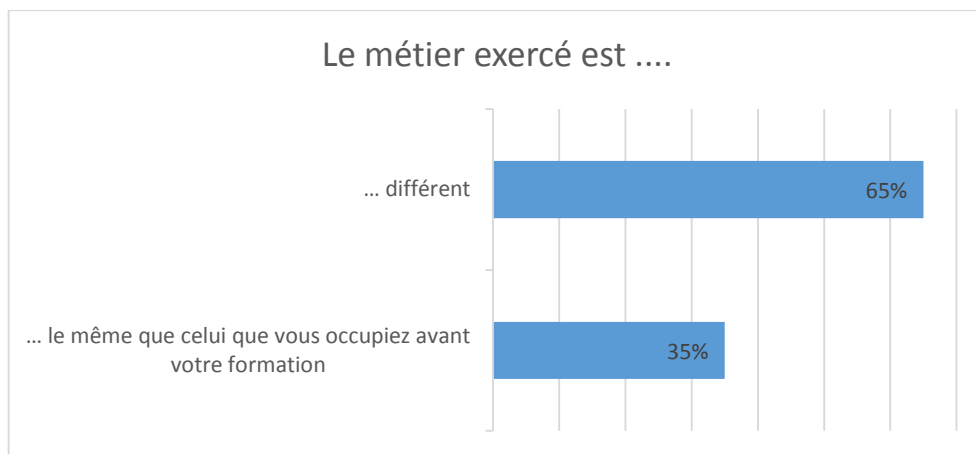
## Les personnes actuellement en emploi (47%)



**Pour plus de la moitié des répondants actuellement en emploi, le poste exercé est dans la même entreprise que celle d'origine.**

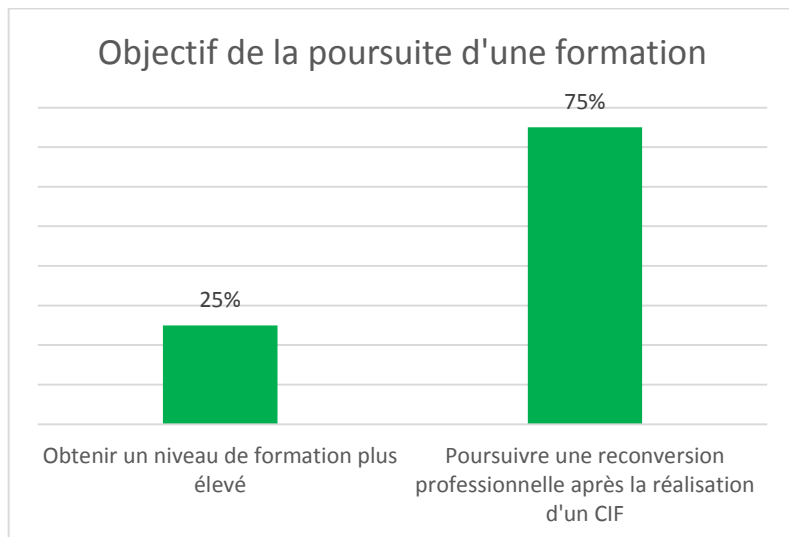
Pour ceux qui ont changé d'entreprise, celle-ci est dans un autre secteur d'activité que celui d'origine (60%).

**Leur poste n'est pas le même que celui exercé avant la formation (65%) et est exercé principalement en CDI (77%) et à temps plein (80%)**



## Les personnes en formation ou en attente de formation (11%)

8 répondants sont en formation ou en attente de formation :



### **Des formations de longue durée :**

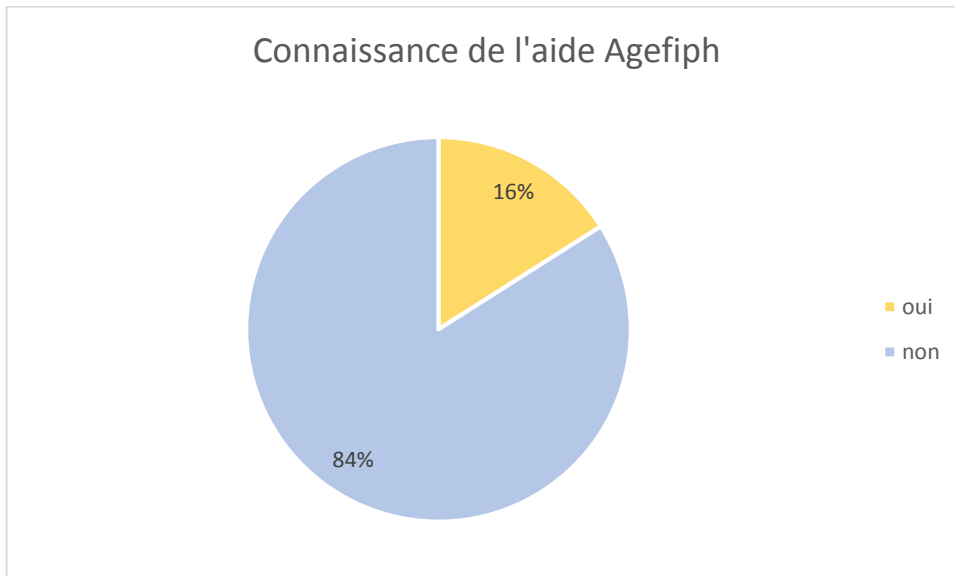
La durée de la formation est entre 6 et 12 mois pour 75% des personnes poursuivant ce projet (25% de plus de 12 mois).

Pour moitié, ils ont bénéficié des conseils et aides de l'Agefiph et pour 90% d'entre eux, ils ne rencontrent aucune difficulté à la mise en place de ce projet

## IV- La connaissance de la convention Agefiph – Fongecif

### ► L'information et la connaissance du dispositif Fongecif - Agefiph

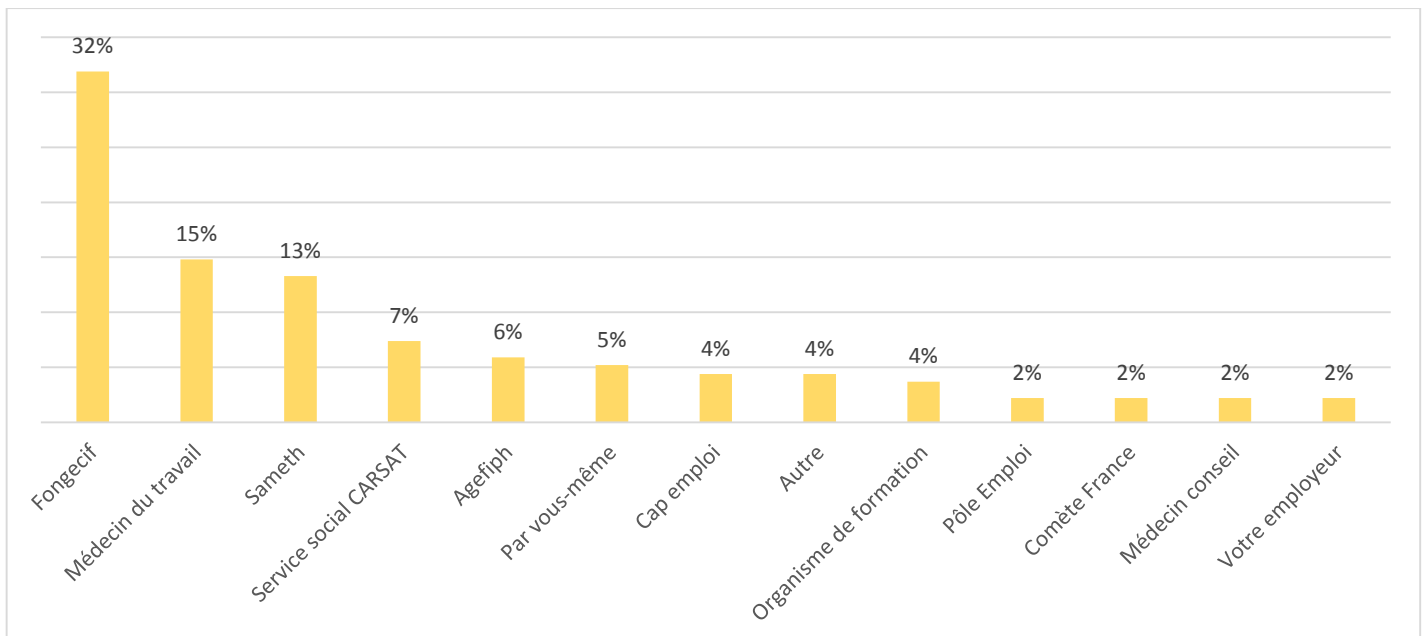
**Pour 84% des répondants, ils ne connaissaient pas l'aide Agefiph avant leur démarche de demande de CIF.**



Lors de l'enquête 2009-2010, 71% de répondants ne connaissaient pas les aides et services de l'Agefiph

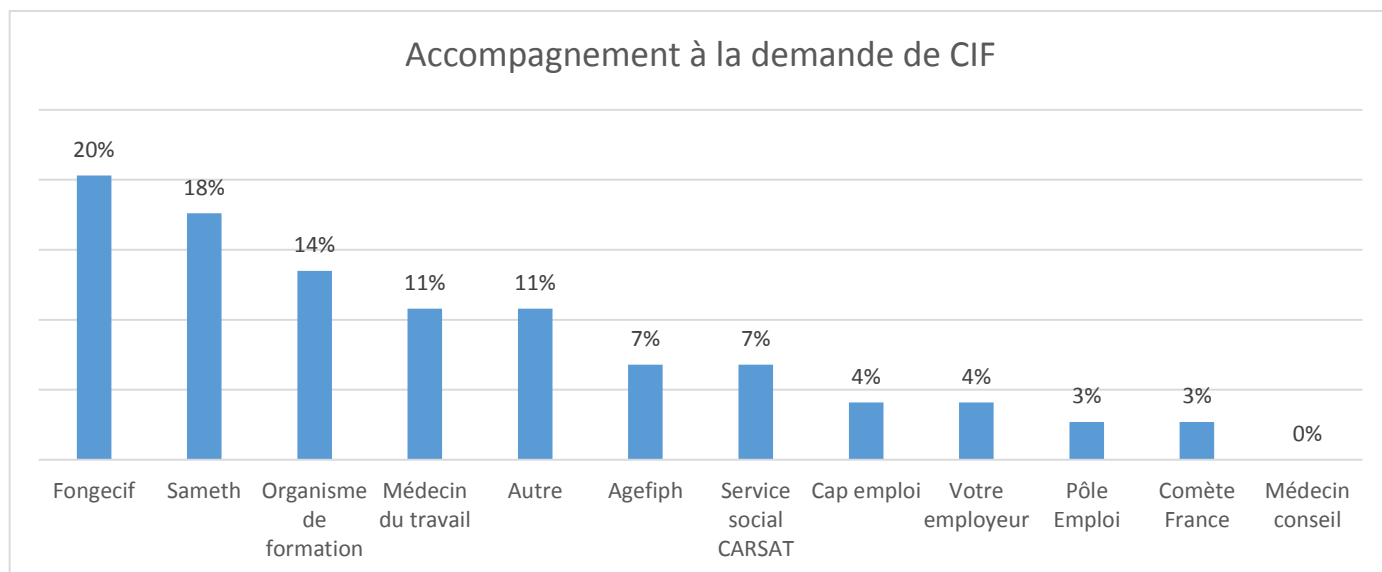
**L'information de cette aide financière a été principalement faite par le Fongecif, le médecin du travail et le Sameth.**

**Pour 95% des répondants, les informations obtenues (informations relatives à la constitution du dossier, des contacts à solliciter ...) ont été jugées satisfaisantes.**



## ► L'accompagnement dans les démarches

60% des personnes ont répondu avoir été accompagnées dans leur projet de formation, accompagnement qui a été réalisé par :



L'accompagnement réalisé a satisfait 84% des répondants.

## ► Des axes d'amélioration ont été identifiés par 42 répondants qui se sont exprimés librement

Nous les avons synthétisé en 3 catégories :

### ▪ **Améliorer la communication et les informations données au sein des entreprises sur les possibilités de reconversion/formation:**

« Avoir plus d'informations au sein des entreprises pour les travailleurs handicapés et que les entreprises montré plus d'intérêt pour l'Agefiph »

« Que les ressources humaines des grandes entreprises soient plus ouvert à ce type de reconversion face à un employé handicapé par sa maladie ne pouvant reprendre son poste. »

« Je suis actuellement au chômage partiel je dois retrouver mon poste en septembre. Pour ma part l'entreprise devrait informer davantage les salariés des droits que nous pouvons avoir sur nos heures de CIF »

« Nous ne sommes pas assez informés des droits que nous possédons. Il faut être confronté à des problèmes de santé (pour ma part) pour découvrir les possibilités de reconversion et les aides financières accordées aux salariés. Bien dommage!! »

### ▪ **Améliorer la communication inter-institutions**

« La réactivité de l'Agefiph plus rapide (courrier, réponse) et la communication avec le Fongecif puis l'Agefiph est à améliorer »

« Etre informée dès la reconnaissance RQTH, des possibilités de financement par l'AGEFIPH et du champ d'action possible de l'AGEFIPH (si le FONGECIF ne m'en avait pas parlé, je ne l'aurais pas sollicité à cause de la méconnaissance de cet organisme) ».

« Que l'information sur les aides soit donnée lors de la constitution ou du renouvellement de dossier auprès de la MDPH »

### ▪ **Alléger la charge administrative pour la constitution de la demande**

« Moins de formulaires à remplir »

« Le nombre d'éléments à rassembler pour monter un dossier est assez contraignant, il faut un certain niveau d'éducation et une excellent organisation pour y arriver tout seul. Des réponses plus rapide »

« Pour les personnes en situation de handicap je trouve cela très bizarre de refaire un dossier à l'Agefiph alors que le Fongecif vient de le recevoir. Pourquoi pas un basculant interne. »

« Je ne pense pas qu'il y est d'amélioration de mon point de vue si ce n'est que le temps d'attente de confirmation de dossier qui est long et qui peut parfois faire passer des occasions pour certains »

« Plus de soutien dans la constitution du dossier »